

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 2 JUILLET 1850.

No. 83.

Crise dans l'Eglise Anglicane.

Voir les Nos. du 30 avril et du 3 mai.

L'importante affaire dont nous avons exposé les principaux faits il y a quelque temps, vient d'entrer dans une nouvelle phase. On se rappelle que le comité du conseil privé, ayant ordonné à l'Evêque d'Exeter de mettre M. Gorham en possession de son bénéfice malgré ses doctrines contraires à celles du *prayer book*, le Prélat avait appelé de la sentence. Un mouvement s'est manifesté dans une partie de l'Eglise anglicane, indignée de voir sa croyance livrée à la merci d'un tribunal en grande partie composé de laïques et où peuvent siéger des dissidents de toutes les nuances.

L'Evêque de Londres, pour prévenir le retour d'un fait semblable, a présenté à la Chambre des lords un bill destiné à instituer une sorte de tribunal ecclésiastique, entièrement composé d'Evêques, et dont les avis seraient obligatoires pour le conseil privé, dans les causes où des questions de doctrines seraient engagées. L'Eglise prononcerait seule ainsi sur le dogme.

Mais assujettir les décisions du conseil privé à l'avis d'une commission épiscopale, ce serait transférer par le fait à l'Episcopat anglican l'autorité suprême que l'Eglise établie attribue à la royauté. Le Souverain, au lieu d'être le Pape de l'Angleterre, se trouverait vis-à-vis d'une Eglise, schismatique il est vrai et par là même toute préparée à l'asservissement, mais vivant pourtant d'une vie qui lui serait propre, et toujours gênante.

La Chambre des lords s'est montrée fidèle aux traditions anglicanes et a rejeté le bill de l'Evêque de Londres. Il est donc bien décidé que le pouvoir laïque ne veut pas se dessaisir de la suprématie spirituelle; que malgré les contradictions et les absurdités qui découlent nécessairement d'un pareil système, la croyance et la discipline dépendront des volontés et des caprices d'une tête couronnée, ou pour sortir des fictions, d'un conseil composé sous l'influence du parti qui aura la majorité dans le parlement. Quel accueil pourront faire à cette décision, tant d'hommes convaincus en grande partie déjà et qui luttent contre la vérité que les presse? On leur ôte tout refuge, il n'y a pas de capitulation possible, ils voient bien nettement dessinée la position qui leur est faite. S'en contenteront-ils? et l'Evêque de Londres lui-même, l'auteur du bill, lui qui n'a pas voulu participer à la sentence portée contre l'Evêque d'Exeter, que pense-t-il en voyant ses tentatives de conciliation si formellement rejetées? Nous regardons comme heureux ce vote de la Chambre des lords: il va ouvrir les yeux à bien des indécis qui volontiers se seraient peut-être laissés aveugler par une concession à leurs scrupules.

Le Joséphisme aboli en Autriche.

La Gazette de Vienne du 21 avril contient dans la partie officielle un rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes le comte Thurn à S. M. l'Empereur sur les négociations qui ont eu lieu avec les Evêques catholiques pour le règlement des affaires ecclésiastiques. Après avoir pris lecture de ce rapport, S. M. l'Empereur a adopté la résolution suivante: "En exécution des droits garantis à l'Eglise catholique par le paragraphe 2 de la patente du 4 mai 1849, j'approuve

ve, sur la proposition de mon ministre des cultes et de l'instruction publique, et sur l'avis de mon conseil des ministres, les dispositions suivantes pour tous les pays de mon empire que cette patente concerne.

"1° Il est permis tant aux Evêques qu'aux fidèles qui sont soumis à leur direction de s'adresser au Pape sans avoir besoin d'une permission préalable des autorités temporelles.

"2° Il est permis aux Evêques catholiques d'adresser des exhortations et des règlements sur des objets de leur compétence et dans les limites de leur juridiction, à leur clergé et à leurs communes, sans approbation préalable de l'autorité temporelle. Néanmoins, si les mandements entraînent des résultats extérieurs et s'ils doivent être publiés, ils sont tenus d'en envoyer copie aux autorités dans la circonscription desquelles la promulgation ou l'application doit avoir lieu.

"3° Sont abrogées les ordonnances qui défendaient à l'autorité ecclésiastique d'infliger des peines d'Eglise qui n'ont aucune influence sur les droits civils.

"4° Il appartient au pouvoir ecclésiastique de suspendre de leurs fonctions ecclésiastiques ou de destituer dans la forme réglée par les lois canoniques ceux qui ne les exercent pas conformément à leur devoir, et de les déclarer déchus des revenus attachés à leurs fonctions.

"5° La coopération de l'autorité temporelle peut être demandée pour l'exécution du jugement, si la procédure régulière de l'autorité ecclésiastique lui a été communiquée avec les pièces à l'appui.

"6° Mon ministre des cultes et de l'instruction publique est chargé des dispositions ci-dessus.

"Si un prêtre catholique abuse de ses fonctions au point que sa destination devienne nécessaire, mes autorités s'entendront d'abord avec ses supérieurs ecclésiastiques.

"Si un prêtre catholique est condamné pour un crime ou par un délit, les tribunaux doivent transmettre à l'Evêque, sur sa demande, les actes de l'instruction.

"Je considère le droit que j'ai de nommer les Evêques comme n'ayant été transmis par mes ancêtres, et je vous l'exercerai consciencieusement pour l'utilité et le salut de l'Eglise. Lorsque je mourrai de ces évêchés, je prendrai, comme jusqu'à ce jour, le conseil des Evêques, et surtout de ceux de la province ecclésiastique où l'évêché, sera vacant.

"En ce qui concerne la forme à observer dans l'exercice des droits du souverain pour la nomination aux emplois ecclésiastiques et aux prébendes, mon ministre des cultes et de l'instruction publique m'en fera les propositions nécessaires.

"Il sera libre à chaque évêque d'ordonner et de diriger dans son diocèse, le culte dans le sens des résolutions adoptées par l'Assemblée des Evêques.

"Dans les lieux où la population catholique forme la majorité, mes autorités veilleront à ce que la fête du dimanche et les autres fêtes catholiques ne soient pas troublées par des travaux bruyants et par le mouvement commercial public.

"Je prends acte, au surplus, du contenu des communications de l'Assemblée des Evêques, et j'autorise mon ministre des cultes et de l'instruction publique à les réaliser selon les vœux qu'elles renferment.

"On me fera un rapport aussi promptement qu'il sera possible sur les questions non encore décidées, et s'il fallait entamer des négociations avec le Saint-Siège, il faudra prendre les arrangements nécessaires. Il en sera de même pour régler l'influence qui devra être assurée à mon gouvernement pour tenir éloignés des emplois des hommes qui compromettraient l'ordre social.

Vienne, 18 avril 1850. FRANÇOIS JOSEPH."

L'Image de la Sainte Vierge, mère de miséricorde, à Rimini.

(Correspondance particulière de l'AMI DE LA RELIGION.)

Forli, 2 juin 1850.

Vous voulez, cher ami, que je vous renseigne sur le miracle de Rimini, dont on commençait à parler quand vous m'avez écrit. Ma lettre vous arrivera trop tard, je le crains bien, car déjà les journaux ont dû vous édifier sur ce fait aussi bien que je le pourrai faire. Vous savez que j'accorde difficilement une confiance aux récits de miracles. Si la foi profonde et naïve des populations italiennes mérite souvent ces faveurs spéciales, dont votre incrédulité vous rend indigne, il faut bien reconnaître aussi que souvent ici l'imagination joue son rôle. Vous n'avez pas

oublié que nous fîmes une fois vingt lieues à pied, pour aller constater à Prato un prodige dont tout le monde autour de nous parlait comme d'un fait authentique, et dont nous ne trouvâmes pas même de vestige. On le croyait partout sur la foi de témoins *unus exceptione majoribus*, et sur les lieux on ne savait pas même ce que nous voulions dire! Et ce bon *pluviano* qui nous tint une demi-heure dans une grotte humide pour nous faire savourer l'odeur d'un clou qui ne sentait rien du tout!

Je me méfiais d'autant plus du prodige de Rimini, que de pareils signes donnés par d'autres images de la madone nous ont été racontés par notre vieux et saint ami le P. Luigi, comme vous pouvez vous le rappeler, et j'appelaï à l'appui de mon doute l'axiome *non bis in idem*. Donc, avant de vous répondre, j'ai voulu être convaincu moi-même, et je suis à présent pour vous un saint Thomas, moins l'apostolat et la sainteté. LE MIRACLE EST INCONTESTABLE. Il a commencé à se manifester le soir du samedi 11 mai, dans une chapelle de la petite église de Saint-Claire, occupée par les PP. Missionnaires du Précieux-Sang. On s'aperçut qu'une image de la sainte Vierge honorée sous le titre de Mère de miséricorde, peinte sur toile, recouverte d'un cristal et entourée d'un cadre, avait remué les yeux; soit que le fait n'eût pas été constaté, soit que les premiers témoins aient eux-mêmes douté, on ne s'en préoccupa guères; mais le lendemain 12, qui était un dimanche, le concours étant plus considérable dans l'église le prodige fut remarqué par plusieurs personnes: *La madonna muove gli occhi*, s'écria-t-on, et vous savez ce que peut produire une nouvelle semblable dans une assemblée italienne! En un instant tout le monde se porta à la chapelle; on s'y pressait; on s'y étonnait; le bruit du miracle s'était répandu d'un bout de la ville à l'autre, et d'un bout à l'autre de la ville on accourait à Sainte-Claire: l'affluence devint bientôt si considérable, qu'il fallut envoyer de la troupe pour prévenir des accidents.

Vous avez vu quelquefois, à la fin d'une mission, les signes de pénitence que donnent nos montagnards! On pleure, on sanglote, on se frappe la poitrine, on se jette à genoux et on crie tout haut *misericorde!* Eh bien! l'église offrait un spectacle semblable. Cependant les docteurs de *bettola* (cabaret) ne voulaient pas croire à une absurdité pareille. A quoi bon, en effet, passer sa journée à jouer au billard ou à fumer à la porte du café pour croire, comme les bonnes gens, à ce qu'on voit! Rien n'était plus simple, à leur dire; c'était l'effet d'une refraction de la lumière, c'était un rayon passager de soleil, ou l'ombre d'un nuage; c'était (voyez la malice!) un ressort caché dans le cadre, et qui, passant sur la toile, etc., etc.; la plus magnifique explication est celle qui, m'a-t-on dit, a été affichée au coin des rues, et où on affirme au *sereno pecus* des crédules qu'on vient d'inventer en France un nouveau genre de peinture qui fait remuer les yeux. C'est le sublime du genre, et si je puis me procurer une de ces affiches manuscrites, je vous l'enverrai à condition que vous la mettez sous verre! Il faut dire aussi que l'autorité ecclésiastique avait successivement mis à néant tous les arguments de ces messieurs. On a ôté le criss-

tal, on a ôté le cadre, on a exposé la toile isolée sur le maître-autel, on l'a enfin portée processionnellement, le 18, de Sainte-Claire à la grande église de Saint-Augustin, et pendant le trajet le miracle s'est répété plusieurs fois aux acclamations de milliers de spectateurs qui afflèrent du dehors.

L'effet de ce prodige si souvent répété, et pendant plus de dix jours, a été ce qu'il devait être: la ville de Rimini a changé d'aspect, les conversions sont nombreuses, et plusieurs qui se refusaient à croire ont été subjugués par l'évidence et sont revenus à la pratique de leurs devoirs longtemps oubliés.

Mgr. l'Evêque de Rimini a interrompu sa pastorale, à la première nouvelle de ce qui se passait; il a ordonné une enquête en forme, en suite de laquelle il a publié, le 15 mai, un Mandement où il reconnaît l'existence du prodige et l'effet qu'il a produit.

Les grâces obtenues sont nombreuses; des maladies invétérées ont été guéries, des aveugles ont recouvré la vue.

A la foule pieuse et enthousiaste se joignent des curieux plus calmes. Le général autrichien commandant à Bologne est venu avec deux officiers, assez disposés, d.t-on, à l'incrédulité, et qui, après avoir vu, se sont prosternés et ont détaché leurs décorations pour les offrir en *ex-voto*.

Mgr. l'Evêque de Pesaro, Mgr. le Délégué de la même ville, Mgr. Bedini, commissaire extraordinaire pour les légations, sont venus aussi, témoins plus favorables sans doute, mais non moins éclairés, reconnaître ce fait miraculeux et payer le tribut de leur reconnaissance à la sainte Vierge *mater misericordie* qui n'a voulu donner cette manifestation de son pouvoir que pour nous encourager à y recourir dans les tristes circonstances où nous nous trouvons.

Si vous publiez ma lettre, comme je m'y attends, n'oubliez pas de la terminer par la protestation que je fais de ne vouloir, en parlant de miracle, prévenir en rien le jugement de l'Eglise, dont je suis le fils soumis et obéissant.

Falc.

A. E. DE L.

Correspondances de Rome.

Nous sommes redevable à notre correspondant Lyonnais de la transmission de toutes les lettres de Rome portant la signature de M. Alphonse Balleydiar.

Rome 20 mai, 1850.

Le brave général Gêmeau vient d'arriver à Rome. L'armée qui l'aime et qui l'apprécie, comme il le mérite de l'être, l'attendait avec impatience; les romains prévenus en sa faveur par ses magnifiques adieux aux Lyonnais et par les importantes services qu'il a rendus à la seconde ville de France, l'attendaient avec non moins d'empressement. Soyez sûr, que tous ici, s'empressement d'adoucir, (car ils ne pourraient les faire oublier) les regrets qu'il a laissés à Lyon. J'ai passé près d'une heure avec lui; je suis fier, en ma qualité de Lyonnais, des sympathies qu'il éprouve pour notre cité. C'est avec la voix du cœur qu'il m'a parlé, sans distinction aucune, des classes de la grande famille Lyonnaise, qu'il regarde comme la sienne propre. Rome continue à jouir de la plus parfaite tranquillité. Elle regrette que le citoyen Arago n'ait pas emprun-

té les savantes lunettes de sa famille, pour voir d'une manière plus claire ce qui se passait dans ses prisons. Quoiqu'il en ait dit, les bourgeois de la métropole du monde chrétien, sont parfaitement libres; ils ont vu repaître avec bonheur le régime si tyrannique et si cruel de la papauté. A son point de vue leur goût doit être détestable, car ils ne regrettent aucunement le régime si doux, si légal et si probe surtout, de messieurs Sterbini, Canino, Mazzini et tutti quanti. Un de nos bons amis qui vient de visiter les prisons de St. Michel (maison de détention romaine), m'a communiqué verbalement l'état que lui a remis un des gardiens de la prison, brigadier de la gendarmerie française, dont soit dit en passant, on ne saurait trop louer l'esprit de fermeté et d'honnêteté envers les malheureux confiés à sa vigilance. Les prisons de St. Michel ne renfermaient, samedi dernier, que 23 italiens dont deux seulement étaient condamnés pour des délits politiques. Les autres étaient incarcérés (circonstances atténuantes), pour vols, voies de faits et blessures volontaires.

M. le comte de Rayneval, ambassadeur auprès du Saint-Siège, est arrivé avant hier. Il a reçu hier matin, la visite officielle du corps des officiers de l'armée française. Le Saint-Père vient d'envoyer aux prêtres de St. Louis des français, de magnifiques médailles pour les récompenser des soins affectueux et fraternels qu'ils ne cessent de donner aux soldats de l'armée d'occupation. On ne saurait faire un trop grand éloge de la conduite de ces jeunes prêtres? Elle ne s'est point démentie depuis le commencement de l'occupation. Le bien qu'ils ont fait est immense. Honneur et reconnaissance à eux!

Mgr. Mathieu Archevêque de Besançon, est ici depuis quelques jours. Il a offert à Sa Sainteté, au nom de son diocèse, une magnifique ostensor. Le Saint-Père a paru fort touché de cette offrande ajoutée à celles qui lui parviennent chaque jour de toutes les parties du globe catholique.

ALPHONSE BALLEYDIAR.

Rome 25 mai, 1850.

Lundi dernier, le Saint-Père a tenu un consistoire secret, remarquable par la promotion de vingt-six Evêques et une allocation qui doit paraître demain dans le journal officiel de Rome. Le passage relatif au concours que lui ont prêtés les puissances catholiques, témoigne de sa reconnaissance et de la bonté de sa belle âme. Il se complait surtout à reconnaître l'admirable hospitalité, qui pendant plus de 17 mois lui a été offerte par le roi de Naples. Ainsi que je vous l'ai mandé dernièrement, l'arrivée de notre brave général Gêmeau a produit un excellent effet, non seulement sur l'esprit de notre vaillante armée, mais encore sur les dispositions générales de la population romaine. L'audience officielle que le couronné Pontife lui a donnée le 21 de ce mois, a été fort touchante. Pie IX lui a témoigné la satisfaction qu'il éprouvait de voir à la tête de l'armée française d'occupation, le digne chef qui avait rendu à Lyon les services immenses que tous se plaisent à reconnaître. Il lui a démandé le concours de ses intentions et l'aide de ses conseils pour l'organisation de l'armée pontificale. Le digne général lui a répondu avec la franchise du soldat, que son épée, son cœur, et sa vie au besoin appartenaient au Chef

FEUILLETON.

CHARITÉ MÈNE A DIEU.

Suite.

Georges, immobile, une main appuyée sur le rebord de la couche, l'autre pendante, demeurant plongé dans ses réflexions; Catherine, les yeux humides, suivait avec anxiété tous les mouvements de son mari; ses trois petits enfants pleuraient autour d'elle; et Joseph, les mains jointes, s'oubliait lui-même, priait Dieu pour les chères âmes qu'il allait quitter; lorsqu'un prêtre en surplis, et portant le St. Vintique, entra dans la salle et s'approcha du lit. C'était un vieillard blanchi et courbé par l'âge, dont le visage, grave et paternel à la fois, imprimait le respect et la vénération; à mesure qu'il avait traversé une salle, chaque malade, ému par sa présence, avait un moment oublié ses douleurs; il se fit un grand silence, tous les fronts se signèrent, tous ces cœurs, égoïstes et grossiers tout à l'heure, s'élevèrent vers Dieu. La religion est toujours belle, elle est sublime devant la mort!

Une sœur de charité et Catherine soulevèrent le malade; à la vue du prêtre, il sourit doucement, comme devant un ami qu'on désirait ardemment et qui arrive:

Non père, dit-il, je n'attends plus que vous pour partir!

— Mon enfant! répondit le saint prêtre, bénissons Dieu; car, tout pauvre que vous êtes, dans un moment peut-être vous serez placé

au-dessus de tous les riches et de tous les puissants de la terre; malheureux et méprisé jusqu'ici, vous étiez cependant une créature privilégiée, un élu de Dieu! Dans ce moment, où nous arriverons tous, n'est-ce pas que vous vous trouvez plus heureux d'avoir vécu dans la pauvreté plutôt que dans la richesse, dans les larmes plutôt que dans la joie?

— Oui, certes! tout ce que je redoute, reprit Joseph, c'est de ne point avoir souffert avec assez de soumission!

— Dieu tient compte même de la volonté seule, ajouta le prêtre. Puis plaçant un crucifix sur le lit du malade, il commença les dernières prières de l'Eglise: tour à tour il toucha de l'huile sainte tous les membres du mourant pour les purifier, et en même temps, comme pour les disposer ou à rentrer saintement dans les voies de la terre, ou à s'élever courageusement dans les routes inconnues de la céleste patrie. Le prêtre était venu seul, sans assistance; tout en prononçant les oraisons sacramentelles, il remarqua Georges, et le prenant pour un pieux protecteur de ce pauvre homme, il lui fit signe, et tendit le livre pour qu'il lui récitât les réponses. Dans l'espace d'une seconde, Georges rougit, fit pris de honte, délibéra, fut sur le point de refuser; puis, attiré par le geste du prêtre, touché par la solennité de cette mélancolique cérémonie, sollicité par une voix secrète de la conscience, il s'avança humblement, et laissa tomber de ses lèvres troublées les paroles d'espérance et de paix. Après tout il n'y avait rien là d'extraordinaire, et Georges aurait pu

se prêter simplement à ce petit incident: peut-être il ne pouvait surmonter le trouble qui l'agitait; malgré lui il se sentait petit et méprisable auprès de ce saint vieillard, devant le lit de mort où le juste agonisait.

Quand le prêtre eut terminé, il adressa quelques mots encourageants au malade; il allait se retirer, lorsque, apercevant Catherine tout en larmes:

— Ma bonne dame, lui dit-il, Dieu vous éprouve, mais ne perdez pas courage, on votre mari recouvrera la santé, ou ce sera un saint dans le ciel!

— Oh! Monsieur, je n'ai plus d'espoir... Je m'en remets à Dieu, mais... ces pauvres enfants!

Le bon vieillard les considéra avec attendrissement, il posa sa main sur le front du plus jeune et répondit:

— Quoi qu'il arrive, le ciel veillera sur vous et si vous vous trouvez dans l'embarras, faites-moi demander ici, M. Laurent, vous entendez?... n'oubliez pas mon nom.

Il salua Georges en lui adressant un signe de remerciement et se retira.

Cependant Joseph s'affaiblissait de plus en plus; il serait le crucifix dans ses mains déchirées; et jetant un dernier regard sur sa femme et ses enfants, il recueillit ses forces et voulut parler:

— Catherine, dit-il, d'une voix entrecoupée, Dieu m'appelle... le serait bien triste de te laisser ainsi seule et sans appui... mais là haut je prierai pour vous tous... et ma pensée

vous suivra partout... Du courage... pour nous enfants... nous nous reverrons...

— Il remuait encore ses lèvres, mais la parole lui manqua, il tourna ses yeux reconnaissants vers Georges, comme pour le remercier, et demeura quelques instants suspendu pour ainsi dire entre la vie et la mort; sa paupière s'ouvrit encore une fois, ses mains pressèrent le crucifix sur sa poitrine, ne pouvant plus le soulever jusqu'à sa bouche; il fit un effort: O mon Dieu! s'écria-t-il; sa tête s'affaissa doucement, ses mains laissèrent aller le bois sacré, il expira.

Catherine tomba à genoux devant le lit, elle fit agenouiller ses trois petits enfants et se répandit en sanglots et en prières. La sœur s'approcha, toucha la main glacée du cadavre, secoua la tête et se tournant vers la malheureuse mère, elle l'engagea à quitter le lit funèbre dont la vue brisait son cœur. Catherine se leva machinalement, sera les deux mains de la bonne sœur qui la consolait; elle allait se retirer, lorsque la sœur, copiant une mère des cheveux de Joseph, la lui remit; Catherine se jeta dans ses bras pour la remercier... puis elle sortit. Georges la suivait.

III.

Quand Georges se retrouva sur la place du parvis Notre-Dame, il demeura un moment comme étourdi; tant de pensées inaccoutumées, sérieuses, étranges, l'assaillaient depuis quelques heures, qu'il ne se reconnaissait plus lui-même; et, semblable à un homme qui sort d'un long rêve et doute encore s'il est éveillé, il avait peine à se com-

prendre et à se persuader. Cependant le mouvement et le bruit de la ville, la fraîcheur de l'air et la réflexion le remirent peu à peu; il réfléchit quelques instants sur tout ce qui s'était passé dans cette matinée, et jugea sa conduite et ses actions si différentes de son train de vie ordinaire, qu'il arriva naturellement à se dire: "En vérité, je n'y comprends rien!" Puis il ajouta: "Si ce n'est que je suis pris." Et, jetant un regard autour de lui, il aperçut à vingt ou trente pas, Catherine, arrêtée sous une porte, avec ses enfants, dans l'attitude d'une personne qui attend quelqu'un, ou qui songe à ce qu'elle va faire; au moment où Georges les regarda, l'humble femme levait les yeux vers lui, comme pour savoir si elle avait encore quelque chose à espérer de ce côté. Georges s'approcha, et avec une compassion sincère, il lui dit:

— Eh bien! ma pauvre dame, vous voilà bien malheureuse; vous êtes sans ressources, avec trois petits enfants! mais puisque le hasard m'a rendu témoin de votre détresse, je ne dois pas vous quitter ainsi; si vous voulez, puisque vous êtes sans logement, je vais vous assurer un asile pour quelques jours. D'ici là j'intéresserai quelques personnes à votre position et nous viendrons plus efficacement à votre secours.

— Monsieur, répondit Catherine en s'efforçant de retenir des larmes qu'on aurait pu croire intéressées, Monsieur, je ne sais comment exprimer ma reconnaissance; mais je bénis la Providence qui a pitié de mes pauvres enfants...

de l'Eglise et de la Religion, qu'il considérait comme l'ancêtre unique du salut européen. Ces belles, nobles et franches paroles n'ont appelé, mon cher Gérald, tout ce que vous m'avez dit sur ses touchants adieux à vous tous qui l'entouriez. Le général a terminé ses visites aux casernes et aux hôpitaux militaires. Il est ravi de la discipline, de la tenue et de l'esprit de l'armée d'occupation, aussi bien que des dispositions du service médical, aussi parfaitement réglé que celui des hôpitaux français les mieux tenus. Avant hier, à 4 heures précises, il a passé en revue sur la place de St. Pierre, tous les corps de l'armée, exprimant sa vive satisfaction à tous les chefs en général et à un grand nombre de soldats en particulier. "Messieurs, leur a-t-il dit à plusieurs reprises, je considère comme la récompense des quelques services que j'ai pu rendre au pays, ma nomination au commandement de l'armée d'occupation. Je suis heureux et fier d'avoir sous mes ordres des soldats tels que vous. Si des jours mauvais réclamaient de notre amour du pays le courage et le dévouement, je vous montrerais que je suis digne de vous."

Le général a recueilli partout sur son passage à travers les rues de Rome les preuves non équivoques du respect de la population romaine. Tout le monde se découvrait sur son passage. Un instant, il a pu se croire à Lyon, cette ville qui lui est si chère, si sympathique.

Désireux de prouver son amour pour la France, le Souverain Pontife doit (chose rare) sacrer lui-même un de nos compatriotes. Mgr. de Charbonnel, nouvellement promu à l'évêché de Toronto (Haut-Canada).—Dernièrement une société d'élite, composée en partie des officiers généraux de notre armée, se pressait dans les salons du commandeur Visconti, commissaire des antiquités romaines, pour applaudir une magnifique cantate de sa composition, mise en musique par le maestro Maroni.—Le commandeur Visconti, dans cette cantate en l'honneur surtout de Pie IX, a dignement célébré la gloire de l'armée française, qui lui est si chère. Les beaux vers constamment à la hauteur du sujet, ont procuré au Saint Père l'occasion de prouver sa bienveillance au commandeur Visconti, en lui faisant remettre cinq médailles d'or pour le maître et pour les principaux exécutants de la cantate. A bientôt, mon cher compatriote, tout à vous.

ALPHONSE BALLEYDIER.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 2 JUILLET 1850.

Le True Witness.

Nous ne pûmes dire que quelques mots dans notre dernière feuille, de ce nouveau Journal, destiné, comme on va le voir, à défendre le Catholicisme dans la langue où il est incessamment attaqué et vilipendé par une presse intéressée à la calomnier. Le vif intérêt que nous portons à la nouvelle publication nous impose aujourd'hui l'agréable tâche de faire connaître plus amplement la pensée et les principes qui guideront dans leur entreprise, les Messieurs qui doivent diriger le True Witness. Nous sommes persuadé qu'un encouragement universel va répondre de toutes les parités de la province Ecclésiastique, à l'appel si digne et si noblement motivé qu'ils font au public catholique. Pour les introduire aussi avantagement qu'ils le méritent devant ce public nous ne saurions mieux faire que de traduire ou analyser leur Prospectus. Voici comme ils s'adressent à leurs compatriotes catholiques du Canada :

C'est avec un profond étonnement, et souvent avec un vif sentiment de respect, que l'on remarque que, tandis que nos concitoyens protestants de presque toutes les dénominations ont leur organe avoué pour exprimer leurs besoins, leurs sentiments, et soutenir les opinions particulières qu'ils estiment être la vérité, les Catholiques seuls, c'est-à-dire, cette portion considérable de Catholiques parlant la langue Anglaise, n'ont pas dans toute l'étendue de la Province une seule feuille dans les colon-

nes de la quelle ils puissent exprimer leur indignation contre les accusations et les calomnies dont on les charge sans ménagement; que, tandis que chaque semaine paraissent les mêmes calomnies stéréotypées, les mêmes insultes blasphématoires, contre tout ce que nous chérissons comme catholique, et tout ce que nous révérons comme sacré, pas une seule voix ne s'élève pour la défense de notre sainte religion.

Comme hommes, comme citoyens, nous sommes insultés par la menace d'enlèvement des droits sacrés de la propriété, par la clameur poussée contre nos établissements religieux, et contre les biens Ecclésiastiques;—et ce cri de destruction s'élève, non à cause du mauvais usage ou de la dissipation des fonds créés par la prévoyante pitié des générations qui nous ont précédés;—non à cause que nos établissements religieux sont nuisibles et impuissants pour le bien, mais précisément à cause du bien qu'ils opèrent, et parce qu'ils sont de révérends vivants de l'unité de la vraie Eglise de Jésus-Christ.

Comme êtres intelligents, nous sommes insultés par le reproche d'aveuglement, de bigoterie, de superstition; d'aveuglement, parce qu'en cherchant la vérité, nous refusons de prendre pour guide la nouvelle lumière d'un conventuel;—de bigoterie, parce que croyant dans l'unité de la foi, nous ne reconnaissons qu'une seule Eglise;—de superstition, parce que nous soumettons notre raison à l'enseignement de l'Eglise, et que nous adorons humblement, là où nous ne pouvons comprendre.

Comme chrétiens, nous sommes blessés dans nos sentiments les plus délicats, par la révérende accusation d'idolâtrie, tandis que les cérémonies les plus sacrées de notre sainte religion, deviennent le sujet de l'ironie et du sarcasme. Longtemps, nous rappelant le péché de la Divin Maître, de ne point rendre injure pour injure, nous avons souffert tout ce qui, sans notre calme, et notre patience, nous avions l'espoir d'adoucir enfin, ou de laisser la malice de nos ennemis.—Car notre but n'est pas d'établir un journal de controverse; bien moins encore visons-nous à déverser l'injure sur nos frères séparés à cause de la différence de nos croyances, ou à leur renvoyer la boue dont ils nous ont couverts depuis si longtemps; non; mais en cela, patience même à ses limites; et un plus long silence pourrait passer pour impuissance à plaider notre cause, et semblerait autoriser à prononcer contre nous un jugement défavorable.

Donc, Dieu aidant, nous répondons; non pour attaquer, mais pour nous défendre. Nous tâcherons de montrer qu'étant Catholiques, nous ne sommes pas nécessairement des idolâtres;—que la foi humble n'est pas le fruit de l'ignorance, que l'indolence n'est pas le signe de la sagesse;—que nous ne sommes pas idolâtres, parce que, comme l'antiquité nous honore les martyrs;—que nous ne désobéissons pas à Dieu, parce que nous honorons les saints;—et que nous ne marquons point à l'Amour et à l'adoration que nous devons à Jésus-Christ, Notre Seigneur et Rédempteur, parce que nous offrons aussi l'hommage de notre amour et de notre vénération à sa Bienheureuse Mère.

Nous tâcherons de montrer comment il n'est pas expédient de violer les traités, de blesser les droits sacrés de la propriété, de détruire les établissements d'éducation, et d'annuler la seule fondation qui existe dans ce pays pour le soulagement du pauvre et de l'indigent.

Qui, avec l'aide de Dieu, nous ne permettrons plus que notre religion soit vilipendée;—nos choses saintes profanées;—notre clergé insulté;—nos communautés religieuses livrées aux lâches insinuations de l'envie ou du fanatisme.

Bien plus, nous espérons démontrer que c'est à ces mêmes institutions si calomniées et à elles seules, que ce pays doit de n'être pas, comme la protestante Angleterre, ébranlé par la masse toujours croissante du paupérisme, et du crime, son hideux cortège;—et que ces établissements offrent les seuls secours efficaces aux membres souffrants de la société;—et tout en reconnaissant avec gratitude les bienfaits dont nous jouissons par la juste administration des lois sous lesquelles nous vivons, nous n'en soutiendrons pas moins que c'est principalement aux bénédictions que Dieu verse sur l'enseignement du Clergé, que nous devons voir l'ordre et la paix, la religion et la moralité, continuer de fleurir en ce pays à un degré inconnu dans beaucoup d'autres lieux partagés sous le rapport du climat et de la prospérité matérielle.

En même temps, nous tâcherons de ne donner à personne raison de se plaindre de nous;—nous ferons tous nos efforts pour maintenir la paix et la charité avec tout le monde; et dans la discussion, si nous ne pouvons nous vanter de posséder la prudence du respect, nous tâcherons au moins d'imiter la douce simplicité de la Colombe. Dans ces sentiments, et pour les fins ci-dessus mentionnées, nous nous proposons, si on nous accorde l'encouragement nécessaire, de publier, à Montréal un journal dont le titre sera "THE TRUE WITNESS" (Le Vrai Témoin).

Les Editeurs du "True Witness" observent ensuite que leur publication bien qu'essentiellement religieuse, ne le sera cependant pas exclusivement.—On n'y discutera pas ces hautes questions de la Théologie catholique ni les mystères incompréhensibles de la Foi, mais on y exposera quelles sont les doctrines catholiques et on repoussera les calomnies et les fausses représentations.—On tiendra les lecteurs au courant des nouvelles religieuses de tous les pays.—On reproduira des extraits des Ecritures saintes.—On rendra compte des travaux des Missionnaires et des combats de l'Eglise, etc.

Le True Witness ne sera pas un journal politique dans le sens ordinaire du mot; il se bornera à discuter les mesures qui seraient de nature à intéresser la morale ou la religion.—De nombreux extraits des publications périodiques de l'Europe ou des Etats-Unis se-

ront reproduits dans ses colonnes sans commentaires—sans expression d'approbation ou de blâme.

Des arrangements seront faits pour que les débats du Parlement Provincial et les nouvelles, soit étrangères soit locales soient mises le plus tôt possible sous les yeux des lecteurs.

Les nouvelles d'Irlande occuperont une place distinguée dans le nouveau journal, vu qu'un grand nombre de ses lecteurs se composent d'Irlandais, et qu'en outre, la situation de l'Irlande intéresse profondément tous les catholiques.

Le True Witness aura les mêmes dimensions et la même forme que les feuilles hebdomadaires de ce pays ou des Etats-Unis. Le taux de l'abonnement sera de 12 6 pour les abonnés de la campagne et de 15s pour ceux de la ville, payable par tous un semestre d'avance. Après avoir ainsi fait connaître les motifs de leur difficile entreprise et les principes d'après lesquels ils prétendent la conduire, Messieurs les Editeurs font appel à tous les catholiques du Canada et se flattent qu'on leur accordera le support et l'encouragement nécessaires pour en assurer le succès.

Nous devons croire que ce support et cet encouragement, que leur généreux dévouement mérite à un si haut degré, ne leur manqueront pas.—Il convient, il est même nécessaire que le Catholicisme ait un organe, en cette Province, pour faire entendre sa voix et faire respecter ses doctrines au milieu de populations qui les jugent, quelquefois, si étrangement ou qui les calomnient avec une si inconcevable malveillance. Nous espérons donc que le True Witness sera patronné et favorablement accueilli d'un bout du Canada à l'autre, non pas par un goût déplacé pour les contentions religieuses, mais par un sentiment de zèle pour la vérité comme pour le motif de cette juste défense que les regards que les catholiques ne doivent à eux-mêmes ne leur permet plus de négliger.

La Presse Anglaise et Américaine et Gouvernement Romain.

Mgr. Hughes, Evêque de New-York, vient d'adresser au *Courier and Enquirer*, un article sous ce titre: "La presse Anglaise et Américaine et le gouvernement Romain." Nous allons en donner une analyse, d'autant que nous croyons que plusieurs feuilles de cette ville peuvent en prendre une large part. Mgr. Hughes se demande pourquoi la presse Anglaise et Américaine dénonce à l'exécution du monde le gouvernement Pontifical. Ce gouvernement, sous Pie IX, et ses conseillers, est-il donc plus mauvais que la plupart des autres gouvernements civils? pourquoi ce torrent d'injures editoriales contre le Pape et les Cardinaux? Sont-ils donc seuls coupables? On ne saurait le dire. Sont-ils plus coupables que les autres? On ne l'affirme point. Pourquoi donc les signaler exclusivement à la vindicte publique?

Y a-t-il dans le monde un Prince plus humain que Pie IX? Mais il est Pape. Serait-ce là son crime? Quel est le gouvernement qui ait un cabinet plus moral, plus éclairé, plus digne que celui de la cour Romaine? Placez les membres des Lords ou du congrès; ne soutiendront-ils pas avantagusement la comparaison sous le rapport de l'intégrité, de l'humanité, de la justice, de l'honneur, du génie, de la science? Mais ils sont cardinaux. Serait-ce là leur crime? Que ne le dit-on?

Mais le Gouvernement Romain ne fait pas tout ce qu'il serait possible de faire. Soit; mais quel autre gouvernement sur la terre est arrivé à cette perfection?

En Angleterre, la charité légale ne l'ent-elle pas emprisonnée dans les *Work-houses* une population aussi nombreuse que toute celle des Etats Pontificaux? A Rome, cette législation est inconnue. La charité spontanée suffit abondamment pour fournir aux indigents la nourriture et les vêtements, et le gouvernement ne s'est pas trouvé dans la nécessité de les priver de la liberté et de la santé. Les sujets du Pape ne savent ce que c'est que de mourir de faim ou de n'échapper à cette mort affreuse que par les contributions charitables

des pays étrangers, tandis que les chiens et les chevaux de chasse, appartenant directement ou indirectement à l'Etat ou à l'Eglise de l'Etat, vivent splendidement.

Quant aux Etats-Unis eux-mêmes, si la presse romaine était disposée à révéler, ne pourrait-elle pas en toute justice faire observer aux Américains qu'il n'est pas sage de jeter des pierres dans la maison d'un autre quand on habite soi-même dans une maison de verre.—(L'esclavage!!!)

De plus, la plus simple courtoisie devrait apprendre à la presse Américaine que ce mot de Pape est cher à quelques deux cent millions d'hommes de toutes nations; qu'il est cher, et très cher à trois millions au moins de citoyens Américains qui n'ont pas peu à souffrir de ces insultes inutiles jetées à la face du Pape par une presse qui lui contribue à soutenir. *Fair play* avait coutume d'être le motto de la chevalerie anglaise; dans la justice impartiale, dans la presse comme dans la loi, devrait être aussi le motto des Américains.

L'ouverture du Synode national d'Irlande a été annoncée officiellement par Sa Grâce l'Archevêque d'Armagh, Primat d'Irlande. Le Synode s'ouvrira le jour de l'Assomption de la B. Vierge, et se terminera le 15 septembre. Octave de la Nativité.

La Gazette de Gènes rapporte que Mgr. Varesini, Archevêque de Sassari, a été arrêté pour avoir donné son approbation à la circulaire de l'Archevêque de Turin contre la loi Siccardi.

M. Newman, ex-docteur d'Oxford, et Père de Portoroche, donne, depuis quelque temps à Londres, un cours de lectures sur "certaines difficultés qui déconcertent les protestants de se soumettre à l'Eglise Catholique." Ces lectures attirent un immense concours d'auditeurs parmi lesquels se trouvent un grand nombre des anciens amis et disciples du célèbre docteur.

Translation du tableau du typhus.

Comme nous l'avions annoncé dans un de nos précédents numéros, le tableau du typhus fut solennellement transporté, dimanche dernier, de la Cathédrale à l'Eglise de Notre-Dame de Bonsecours. Cette pompeuse cérémonie commença vers 4 heures P. M., et s'exécuta avec toute la splendeur et la religiosité que méritait la circonstance.

Elle fut présidée par Mgr. Evêque Coadjuteur.—M. Dilaudière, Supérieur du Séminaire St. Sulpice, invité à adresser la sainte parole, monta en chaire après qu'on eût chanté le *Veni Creator*, et rappela les circonstances qui avaient fait peindre le tableau qui était là devant les yeux. Il esquissa en traits lugubres le spectacle d'indéprimables horreurs qu'avait offert les abris alors que le typhus y faisait tant de victimes, en 1847: il rappela la terreur générale qui s'était emparée des habitants de Montréal; il dit aussi comment de la Miséricordieuse Vierge Marie avait, par sa puissante intercession, consolé et diminué de si grands maux. C'était cette Vierge, Secours des CHRÉTIENS, qui avait fait que les pauvres malades avaient reçu de si charitables soins et avaient été si tendrement consolés. C'était elle qui avait fait produire, même à des virgins timides, des merveilles de courage et de dévouement. C'était elle qui, sans doute, avait prié pour sa ville, et avait empêché le terrible fléau d'y étendre ses ravages. Ce tableau, que l'on allait transporter au milieu des airs de musique et des chants de reconnaissance, allait donc être éternellement un monument et de la protection de Marie et des sentiments de gratitude des Catholiques de Montréal.

Après cette touchante allocution, la cérémonie de la translation commença au milieu d'un concours immense de fidèles. Le tableau était posé verticalement sur un brancard richement décoré et porté par les MM. Conseillers de la Société de la Tempérance. La bande de la Tempérance, celle des Elèves du Collège de Montréal, exécutaient des airs de musique auxquels succédaient des chants en l'honneur de Marie. Les enfants des écoles, les Dames de différentes Associations, la Société de la Tempérance, les Elèves du Collège, les étu-

dians en Théologie, les prêtres du Séminaire de St. Sulpice et ceux de la Cathédrale formaient les longues files de la procession. Le plus bel ordre régna pendant tout le temps de cette cérémonie. A l'Eglise de Bon-Secours, on chanta un salut solennel, la musique fut des plus harmonieuses.

BULLETIN.

Le droit constitutionnel selon quelques journaux.—*La nouvelle loi électorale.*—*Système du Montréal Gazette.*—*Le Herald et la suprématie de la minorité.*—*Citation du Packet de Bytown.*—*La représentation canadienne sous le rapport numérique.*—*Retraitements économiques.*—*Requête au sujet des Réserves.*—*Conseil législatif.*—*Nouvelles et faits de l'étranger.*

Lorsque les membres du cabinet et ceux de la représentation populaire unissent leurs efforts pour procurrer à la province de bonnes lois, et toutes les réformes conciliables avec l'intérêt général de ses habitants, c'est le pays qui lui-même fait sa condition, et qui a raison, en ce cas, de ratifier tacitement, ou d'une manière expresse, les actes de ses mandataires. Si, au lieu de mériter cette approbation, ceux-ci méritaient de l'indifférence pour les grands intérêts qui leur sont confiés, on commettrait forfaiture, ils en seraient inamoviblement punis par la censure et le retrait de la confiance publique; ou leur nommerait des successeurs. Dans ce peu de mots se résument et l'état du pays et le pouvoir politique de ses habitants. On ne revient sur des vérités aussi évidentes qu'afin de mettre dans un plus grand jour l'injustice des interventions d'un parti minime qui voudrait intervertir l'ordre naturel des institutions, amahir la majorité des électeurs de la province, réduire à l'impuissance la volonté générale, ne consulter que soi dans son intérêt propre, et fonder à x dépens de tous son empire despotique.

Les libertés publiques, pour quelques-uns, ne résultent pas du principe de "l'intérêt du plus grand nombre," mais plutôt du privilège d'obtenir tout par eux-mêmes. Nous citons pour exemple, la *Montréal Gazette*, un de ces échantillons caractéristiques qui ajoutent aux côtés remarquables de l'histoire politique du Canada:

"Il y a, dit ce journal, de fortes raisons pour le cabinet actuel de faire emploi de toute l'influence que peut donner le pouvoir, et de toute l'autorité que le scottisme et la corruption peuvent exercer, pour faire réussir son projet de réforme électorale. S'il ne le fait pas réussir maintenant, comme il le souhaite, il ne le pourra jamais. S'il le peut maintenant, le Canada est pour toujours au pouvoir des Canadiens Français.

"Le but en contemplation est d'une bien grande conséquence, les moyens d'y atteindre ne sont rien moins que parfaits. Que ce plan réussisse, et le Haut-Canada, d'ici à peu d'années, sentira profondément que les partis sont la manie d'un grand nombre, pour le bénéfice d'un petit." Leur propre situation (des habitants du Haut-Canada) leur fera éprouver à eux mêmes ce qu'ils ont été très-étonnés jusqu'ici de voir que leurs frères du Bas-Canada avaient à souffrir seuls."

Après avoir ainsi tenté d'éveiller les susceptibilités de nos co-sujets du Haut-Canada contre le bill du représentation, proposé par M. Lafontaine, la *Montréal Gazette* essaie de faire voir que cette mesure comporte une répartition injuste du droit électoral au préjudice de la portion mercantile des électeurs. Cependant, le projet de loi électorale, en partie calculé, comme il l'est, d'après le chiffre progressif de la population, semble promettre la prépondérance pour l'avenir à celle des deux races dont l'augmentation numérique est le plus rapide. Ce système n'a rien qui doive répugner au parti qui tient avant tout à se considérer comme peuple à part, ayant des droits et des intérêts séparés de ceux du reste de la nation. Mais ce que reproche principalement la *Gazette* au bill dont il s'agit, c'est de *manquer par sa base et d'être injuste dans ses détails.* La vraie base de toute mesure électorale serait, selon elle, celle des *classes et de la population combinées*; il faut

—Nous allons donc tâcher, continua Georges, de trouver un petit hôtel où vous puissiez attendre quelques jours.

Et ils se mirent en route à travers les rues de la Cité, où ils découvrirent l'hôtel saint Nicolas, maison de chétive apparence, assez propre d'ailleurs. Catherine resta sur le seuil de la porte et Georges entra dans une petite salle où quelques hommes buvaient joyeusement; l'hôtesse vint avec empressement au-devant de lui.

—Madame, dit Georges, je désirerais une chambre.

—A votre choix, répondit l'hôtesse, favorablement disposée par la tournure élégante du cavalier; voulez-vous la chambre Liéne, c'est ce que nous avons de mieux; deux francs par jour! La chambre rouge, fort bien encore, un franc 50 centimes! La chambre jaune, tout aussi bien, un peu moins fraîche; d'ailleurs choisissez. Seulement, si je puis exprimer mon petit avis, la chambre bleue est meublée dans le dernier goût....Nous allons la voir!

—Ce n'est pas pour moi, mais pour une pauvre femme et trois petits enfants auxquels je m'intéresse et dont je paie les dépenses.

Et de la main Georges montra le petit groupe qui se tenait timidement à la porte. L'hôtesse devint sérieuse, en une minute, et à la seule vue de notre héros, son imagination avait composé la note la plus grasse et la plus riche des futures dépenses de notre personnage; et ce n'était pas sans chagrin qu'elle se voyait obligée d'en rabattre considérable-

ment. Georges arrêta le prix avec elle, paya une chambre à deux lits pour trois jours.

—Je vous en prie, ajouta-t-il, ayez soin de cette pauvre femme, je me trouve pour ainsi dire sans argent; mais d'ici là je réviendrai les voir et j'acquitterai ce qu'ils vous devront. Ma bonne dame, dit-il, à Catherine, je ne serai pas longtemps sans vous voir, comptez sur moi.

Ce disant, il se retira; et traversant rapidement la cité, il longea les quais et se sentit un peu plus à l'aise. Ceci mérite une explication; on dit ordinairement, qu'après une bonne action on se sent le cœur plus léger; pourtant Georges était loin d'éprouver cet allègement et il avait hâte au contraire de reprendre ses occupations accoutumées; ces heures qu'il avait consacrées à une généreuse assistance, lui pesaient sur la conscience, sans se dire pourquoi il avait besoin de s'en distraire. Rentré chez lui, il regarda avec moins de complaisance les mille inutilités qu'ornaient sa demeure. Georges occupait un délicieux logement de garçon à l'entrée de la Chaussée-d'Antin, et là sur une console, sur une cheminée, appendus aux murs, il avait réuni, en éphémères statuettes, en bronzes antiques ou modernes, en gravures, aquarelles, peintures, tout ce qui peut amuser la richesse, charmer l'ennui et satisfaire la vanité. Georges prit dans sa bibliothèque un livre de philosophie allemande, s'assit devant son bureau, et parut méditer profondément cette abstraite et sèche métaphysique. Il prenait des notes, semblait très occupé, et bien loin de toute pensée étrangère à son texte, lorsqu'il se leva comme

un homme distrait de sa lecture, ouvrit un tiroir d'un fort beau meuble gothique, où il renfermait son argent; il y compta trois cents francs qu'il mit de côté, fit une autre part de quel ques pièces qui restaient comme pour acquiescer quelques petites dettes.— Ces trois cents francs, se dit-il, seront pour cette pauvre femme; réfléchissons...Nous sommes au quinze j'aurai difficilement jusqu'à la fin du mois, n'importe j'ai promis de l'aider, je veux tenir ma promesse. Je ne sais pourquoi ces malheureux occupent mon esprit! Et encore, où iront-ils avec trois cents francs? Il faudra, comme je le disais ce matin, que j'intéresse quelques bonnes âmes à cette affaire. Affaire est bien le mot, c'en est une véritable!—Georges s'assit plus tranquillement, et reprit son travail. Sur le soir il se rappela qu'il dînait en ville chez madame Delmont, fit sa toilette avec soin, envoya chercher un cabriolet de remise, et se disposant à sortir.—Voilà se dit-il, je ne puis aller dans cette maison sans argent, on joue! Mais je ne jouerai pas, c'est dit; cependant on ne sait pas ce qui peut arriver. Il mit cinq à six louis dans sa bourse, on se dit: Il y a pas de milieu, je les rapporterai!

Arrivé chez Mme Delmont, il fut introduit dans un riche salon où vingt-cinq personnes, hommes et dames, étaient réunis. Voici ce qu'était ce salon: M. et Mme Delmont tenaient de leurs parents, soixante mille livres de rentes environ; élevés dès l'enfance, l'un et l'autre, au milieu de tous les agréments de la fortune, quoique nés de commerçants, ils avaient acquis ce savoir vivre et cette distinc-

tion si prisés dans le monde, lesquels cachent souvent bien des pauvretés; ceci dit en général, car pour Mme Delmont c'était réellement, et dans toute la force du mot, une femme d'esprit, encore belle malgré ses trente-cinq, ou quarante ans; aussi instruite qu'une femme peut se le permettre; elle parlait avec le même bonheur, musique, littérature, philosophie, économie politique, etc., et si remplie de tact et de mesure, que jamais le désir de briller ne la rendait ridicule, adroite qu'elle était, à s'arrêter au point où elle sentait faillir; mais alors elle écoutait son savant interlocuteur avec une telle et si aimable intention, coupée d'exclamations si heureuses et si justes, qu'on la quittait charmé de son savoir et plus encore de ce qu'elle ne savait pas. Ajoutez à ses rares qualités, le prestige du luxe et de la richesse, et l'on ne sera point étonné de rencontrer autour de cette femme, comme un cortège habituel, de gens à la mode, d'artistes distingués, de savants aimables. Mme Delmont donnait à dîner tous les huit jours et recevait alors dans l'intimité; de temps à autre on recevait à grand bruit. Dans les réunions intimes on faisait cercle autour de quelque célébrité, on écoutait quelque poésie inédite, ou quelque musique, qu'un peu plus tard tout Paris devait applaudir; on bien on débatait quelque système nouveau, ou quelque scientifique découverte; on jouait éperdument la bouillotte; parfois toutes ces choses se mêlaient et se croisaient; mais grâce à Mme Delmont, jamais soirée n'avait languie, et si prolongée qu'elle fût, on la termi-

nait à regret. Bien entendu, M. Delmont laissait faire sa femme, à laquelle il devait une aussi douce et brillante existence; d'un extérieur distingué, convenablement instruit, formé à tous les usages du monde, intrépide chasseur, incomparable de bonne grâce et de tenue à cheval, M. Delmont excellait en outre à conter plaisamment une anecdote, et jouait imperturbablement tous les jeux du monde avec un rare bonheur.

Georges était parfaitement accueilli dans cette maison; jeune, bien fait, riche, élégant, causeur, savant et spirituel, il y réussissait à merveille. Ce jour-là, tout se passa selon l'ordinaire, le dîner était parfait, et d'un service à l'autre, la conversation roula sur la bonne chaire en général; c'était à qui ferait preuve de délicatesse et de savoir en science gastronomique; en pareil cas, il est de bon ton d'exceller dans les finesses de cuisine, et il n'est pas rare de voir un homme, très grave d'ailleurs, dissertar sur l'assaisonnement d'une sauce, avec non moins d'habileté que sur une question politique ou sociale.

Après le dîner on passa dans le salon; les conversations s'engagèrent, on ouvrit le jeu. Les hommes d'élite de la compagnie faisaient cercle autour de Mme Delmont et de quelques dames, jeunes et vieilles, passées auprès d'elle. Ayant le dessein de donner une esquisse de la conversation qui s'engagea entre ces dames et messieurs, et pour éviter les *il dit, il répondit*, nous nous permettons d'emprunter la forme du dialogue, comme plus vive et plus expressive.—A Continuer.

droit que l'agriculture fût spécialement re- présentée, comme cela se pratique en Angle- terre où les équipiers de vaisseaux et les mar- chands ont leurs représentants délégués des ports de mer où ils font le négoce ; les manu- factures, leurs députés au choix des cités où elles sont établies, et les sciences, à celui des universités. Cependant une institution peut être bonne en ce pays sans ressembler de tout point à une autre qui lui correspond en An- gleterre. Aussi en attendant que le public ait jugé par lui-même de l'efficacité de la nouvelle loi de représentation, il est aisé de voir par ce que nous venons de reproduire de la Gazette, combien peu le système particulier qu'elle admettrait serait applicable au Canada.

Le Herald censurant à son tour la même loi, trouve aussi matière à quelques articles ; mais, dire que le Herald répand la majorité des électeurs comme devant faire loi par rap- port à la minorité, partout où cette minorité est anglaise, c'est analyser à peu près tout ce qui en a dit. Cette argumentation ne brille pas essentiellement par la logique ; par la justice, nullement. Lorsque le Herald en critiquant toutes choses en ce pays, y ajoute (comme il le fit encore il y a peu de jours) des railleries sur le compte de ceux qui ap- prouvent la constitution, (tant approuvée par le Herald lui-même en d'autre temps), il le fait sans doute par diversion, ou peut-être afin de bien appliquer aux yeux de ses lecteurs, sa devise : *animus novitate tenetur*.

Ayant à relever quelques inconséquences d'un mécontent qui censurait un peu à la ma- nière du Herald, le présent état des choses, le Packet de Bytown émettait, il y a peu de jours, des réflexions applicables, à certains égards, aux organes agitatifs que nous venons de nom- mer.

"Lorsque, disait-il, des hommes se lais- sent égarer par leur imagination, et obéissent à l'impulsion de leurs sentimens plutôt qu'à celle de leur raison, — lorsque leur perspicacité doit se faire jour à travers un milieu fortement assombri par le désappointement, et qu'ils sont très enclins à s'imaginer et, dès lors, à croire que cette couleur apparente est la couleur réelle, personne ne sait quelles opinions ils peuvent se former, ni à quelles conclusions ils peuvent en venir. La perte d'un emploi de régulateur, ou quelque autre sujet de cette espèce, suffit à quelques hom- mes pour leur faire croire que la couleur qui était blanche il y a quelques mois, est aujourd'hui rouge ou noire."

Par le bill de M. Lafontaine pour la refon- sion de nos lois électorales, chacune des deux sections de la province élira 75 députés for- mant en total 150 au lieu de 84 qui est au- jourd'hui le chiffre de la représentation pour toute la province. Les comités du Bas-Canada qui auront deux représentants à élire sont les suivants :

Comtés.	Nombre de représentants
Kamouraska,	2
Islet,	2
Bellechasse,	2
Dorchester,	2
Beauce,	2
Nicole,	2
St. Maurice,	2
Portneuf,	2
Richelieu,	2
Rouville,	2
Chamblay,	2
L'Acadie,	2
Outaouais,	2
Deux-Montagnes,	2
Laclenaye,	2
Montréal,	2
St. Hyacinthe,	2
Beauharnois,	2
Vaudreuil,	2
Terrebonne,	2
L'Assomption,	2
Berthier,	2
Sherbrooke,	2
Laprairie,	2

Ces 24 comtés à deux membres chacun, en- vrent donc à la chambre 48 représentants.

Les autres comtés à un seul député, sont :

Comtés.	Nombre de représentants.
Gaspé,	1
Bonaventure,	1
Yamaska,	1
Témiscouata,	1
Lotbinière,	1
Mégantic,	1
Yamaska,	1
Stanstead,	1
Shefford,	1
Missisquoi,	1
Verchères,	1
Huntingdon,	1
Argenteuil,	1
Clamplain,	1
Québec,	1
Montmorency,	1
Saguenay,	1
Montagnais et Bagot,	1

Cette loi serait promulguée à la fin du par- lement actuel, ou pour les élections prochaines. La seconde lecture du projet avait été ajournée au 28 juin.

Le bruit a couru que le comité du retran- chement se propose de recommander l'abolition de la charge de solliciteur-général dans les deux sections de la province ; en outre, de réduire à £750 le salaire du procureur-général et des autres chefs des départements pu- blics, et à la même somme les appointemens des juges, en limitant à 1,000 ceux des juges en chef. Le comité est sur le point de s'oc- cuper des dépenses d'entretien des bureaux pu- blics, et de l'impression typographique.

Il paraît qu'une requête va être transmise en Angleterre au nom de la législature, pour

obtenir, l'appropriation des Réserves du clergé conformément aux résolutions de M. Price. Malgré cela, le correspondant du Ca- nadien dit que "l'opinion générale est qu'il n'est ni juste ni honnête d'enlever ces res- serves à leur destination première pour en ap- pliquer les revenus à d'autres objets."

L'appel nominal des membres du conseil législatif, demandé par M. de Blaquière, a été fait le 18. Vingt-deux membres y ont répondu. MM. Joliette, Fraser, Hamilton, Bruneau, Knowlton, McKay, Moore, Ama- ble Dionne, Jos. Dionne, Walker, Massue, Ferrier, Viger, Quesnel, Ross, Méthot, Cra- ne et Wylie ont envoyé des lettres d'excuses pour cause de maladie ou d'affaires urgentes.

Le Canadien, auquel nous empruntons ces renseignements, ajoute à ce sujet :

"Ensuite il a été donné lecture de la ré- solution de M. de Blaquière déclarant que lui et ses collègues ont perdu la confiance publique et demandant, par voie d'adresse à la reine, que le nombre des conseillers légis- latifs soit limité au chiffre actuel (de 43 ou 44), que le président du conseil législatif ne puisse pas à l'avenir être membre du cabinet, que son traitement soit réduit ou retranché, etc. Après d'assez longs débats auxquels ont pris part MM. de Blaquière, Irving, Les- lie, William Morris, James Morris, Fergus- son, Pinhey, de Boucherville, Ferrie et Ta- ché, la résolution a été mise aux voix, et M. de Blaquière s'est trouvé dans une glorieuse minorité avec trois autres honorables, M. de Boucherville, Ferrie et Gordon. Ces messieurs s'étant bien et d'instinct jugés déclinés de la confiance publique, car ils ont en la modestie de ne point faire d'exception en leur propre faveur, ils devraient, pour être conséquents, se hâter de donner leur démission."

L'honorable M. Taché, membre du gouverne- ment, a déclaré en cette occasion qu'il était personnellement en faveur de l'application du principe d'élection au conseil législatif ; et malgré notre opposition à ce principe d'innovation, à cette manière de changements constitu- tionnels qui remettent perpétuellement tout en question, nous ne sommes pas loin d'être de son avis, pour des raisons que nous dédui- rons peut-être quel-qu'un de ces jours."

Aux dernières dates de Paris, l'attitude du parti républicain était paisible dans cette ca- pitale et dans toute la France. La fameuse loi électorale sanctionnée le 3 juin par le pré- sident, n'avait pas encore éveillé l'émotion ; ce que le Courrier des Etats-Unis exprime en disant qu'elle n'a pas encore troublé la *longanimité* populaire. Mais, au moment où le pré- sident venait d'apposer sa signature au bas de cette loi, il a demandé pour sa liste civile une somme de trois millions de francs. Cette demande a été regardée comme impolitique et dangereuse, et l'effet moral en a été dés- astreux. "Ceux qui, écrit au Courrier des Etats Unis son Correspondant, M. Gaillardet, ceux qui connaissent, comme moi, les nobles qualités de Louis Napoléon, son désintéres- sement, sa charité, savent que ce n'est pas pour lui qu'il demande cet or, que ces millions passeront de ses mains dans celles des pauvres que sa liste civile est, avant tout, celle de l'in- dustrie, des beaux-arts et de l'indigence. Mais les masses ignorent cela, et la calomnie saura bien exploiter leur ignorance. On a dit qu'en politique certaines fautes étaient presque des crimes. Celle que vient de commettre le pré- sident est de cette nature-là."

Les appréhensions politiques qui avaient entravé les transactions commerciales, tendant donc à se calmer en France. Dans les départements il avait été question de ten- tatives de troubles, mais le commerce de Pa- ris ne s'en était pas ému parce qu'on s'est rap- pelé tous les faux bruits qu'on avait répandus auparavant dans la province sur la situation de la capitale.

Le correspondant *Atkins* du Journal de Québec qui tous les mois détaille d'une ma- nière quelquefois grotesque, et plus souvent rail- leuse, les faits et les dires de la capitale de France et autres lieux, écrit ce qui suit tou- chant la nouvelle loi électorale et le calme qui en a accompagné et suivi l'adoption.

"Au résumé, quoique très-légale et très-convenable, l'acte solennel que vient de pro- duire le parti conservateur était d'une bien haute et bien périlleuse gravité. La Constitution est matériellement sauvée, mais l'esprit de la révolution, mais les compétes de février ont reçu une bien grave atteinte ; on a pris l'offen- sive contre 1848 ; et 1848 a été rudement bat- tu. Et cette défaite de la démagogie est sui- vie d'un calme parfait. A voir ce qui se pas- se aujourd'hui, ou plutôt ce qui ne se passe pas, à voir la physiologie du peuple, à enten- dre ses propos, on pourrait croire, que pour le présent du moins, "il a donné sa démission."

On pourrait le conclure du reste d'un fait que nous avons sous les yeux. Figurez-vous que la ville a décidé le dépaix de la grande ligne formée par les boulevards et le faubourg St. Antoine, laquelle sera macadamisée, les pavés céderont la place au sable, aux cailloux et au bitume. Or, cette ligne, c'est, vous le sa- vez, le principal champ d'opération de l'é- mence ; c'est sur cette longue artère de deux lieues environ, que se déploient aux grands jours, de gigantesques barricades. Les journaux rouges ont crié "que le pouvoir voulait ôter "ses armes au peuple" ; ce qui me paraît assez vrai. Eh bien, depuis trois jours, on a mis la main à l'œuvre ; et le peuple regarde faire, quand il daigne s'arrêter curieusement ; aussitôt déplacées, "ses armes" sont empor- tées, je ne sais où, et il ne pense pas à s'en enquerir. Ce symptôme est infiniment re- marquable, et vous ne vous étonnerez pas que nos fonds soient aujourd'hui à 95."

Un autre fait contribue, sans doute, pour une part notable, à ce calme des esprits. La police a mis à la vente des journaux rouges dans les rues, des citations sérieuses, et le prin- cipal d'entr'eux, la *Voix du Peuple*, vient de succomber sous cette mesure, et sous le poids

de ses amendes judiciaires. Le peuple ne lit passions ne sont plus fouettées chaque jour, par d'incendiaires déclamations ; cela l'en- nueie un peu ; et il grommèle comme un ivro- gne condamné à l'eau rouge, mais qui du moins conserve un peu sa tête, et ne casse ni les plats ni les vitres."

L'espèce de Congrès ouvert par le czar dans la capitale de la Pologne n'a point duré aussi long- temps qu'on s'y attendait. Ce brusque dénou- ment paraît être dû, en réalité, à la facilité que la Prusse et la Russie ont trouvée à se mettre d'accord, au grand désappointement de l'Au- triche.

Quelques journaux prétendent qu'il est sorti de la réunion de Varsovie des résolutions menaçantes pour la liberté européenne. Mais les feuilles et les correspondances germani- ques ne semblent pas croire qu'il ait été discuté autre chose que des questions purement allemandes.

On écrit de Berlin, le 5 juin : "Les conférences de Vauovie, qui viennent de finir par le départ de l'empereur Nicolas pour Saint-Petersbourg sont toujours l'objet des commentaires dans les journaux et dans les conversations politiques. La mission du prince de Prusse avait réussi en ce sens que l'empereur avait désapprouvé l'insistance de l'Autriche à faire entrer dans la confédération allemande tous les Etats de la monarchie ; d'un autre côté, il avait trouvé peu clair l'argumentation relative à l'union prus- sienne."

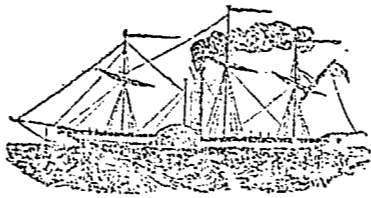
"Quoi qu'il en soit, de tous les récits faits au sujet de l'entrevue de l'empereur avec le prince de Prusse et le prince de Schwartz- berg, une seule chose paraît certaine, c'est que la Russie s'oppose à toute espèce d'hosti- lités armées en Allemagne, même relative- ment à la question du duché de Sleswig ; le czar aurait bien accueilli la proposition de la Prusse, qui consiste à conclure purement et simplement la paix avec le Danemark, tout en réservant de part et d'autre les droits respec- tifs."

Des lettres de Palerme, en date du 20 mai, annoncent qu'une insurrection a éclaté dans la nuit du 18. La population rurale s'est soulevée et a marché sur la ville. On a aussitôt battu la générale, la troupe a pris les armes, et à la suite d'un engagement de plu- sieurs heures, les insurgés éparpillés par le nombre ont été dispersés. De nombreuses arres- tations avaient eu lieu. On s'attendait à une nouvelle tentative.

L'affreuse épidémie de la *caranda*, qui ré- gne au Brésil, a un peu ralenti les affaires commerciales dans ce pays ; cependant on exécute en ce moment de nombreuses com- mandes pour Rio-Janeiro. Le commerce des drogues et des articles de pharmacie y prend une grande extension. La présence d'un mé- decin français, chargé spécialement d'y étudier la *caranda*, variété de la fièvre jaune, ne peut que donner une grande impulsion à ce commerce.

Nous aimerions beaucoup donner à nos lecteurs une notice biographique de son Hon. B. Joliette. Déjà nous avons rendu hommage à ses œuvres religieuses et éducationnelles. Ses efforts et ses succès pour l'avancement de l'industrie méritent aussi une mention bien honorable. Nous espérons que quelque ami de M. Joliette, mieux informé que nous, von- dra bien nous venir en aide pour payer à ce digne citoyen un tribut si mérité de reconnais- sance.

Nouvelles d'Europe



ARRIVEE DU NIAGARA. De sept jours plus récentes.

Le Niagara, parti de Liverpool le 15 juin, est arrivé à Halifax le 25, à 5 heures du ma- tin, ayant fait la traversée en moins de 10 jours.

Le coton avait baissé de $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$; le maïs de 1s à 1s 6d ; la farine se vendait, mais difficile- ment, de 22s à 24s ; la potasse languissait un peu. La hausse sur le sucre et autres denrées des Iles avait été arrêtée par la nouvelle de la défaite de l'expédition de Cuba. Les consolides avaient fermé à 97. Les nouvelles des districts manufacturiers sont meilleures.

Le ministère anglais s'est trouvé en mino- rité de 33 voix sur une question relative au droit sur les spiritueux indigènes.

Sir George Grey a promis que le gouverne- ment ferait arrêter tout travail aux bureaux de poste le dimanche, et les malles s'il était possible.

M. Thiers était arrivé à Londres et avait été bien reçu par les hommes d'Etat de Saint-James. On rattache sa visite à des projets de changements politiques profonds. On s'attendait que le différend avec la France serait terminé vers le 15.

En France, la commission de l'assemblée s'était prononcée contre la demande d'une augmentation de trois millions au salaire du président. La loi pour la suppression des clubs et des sociétés politiques a été prorogée pour un an. Le projet de loi accordant une pension aux familles des tués et des blessés dans les affaires de juin et de février a été re- jeté à une grande majorité.

En Prusse, les préparatifs de guerre se con- tinuaient avec activité. Il a été passé des lois sévères contre la presse. La blessure du roi se guérissait promptement.

Nouvelles ultérieures, par le Pacifique, parti de Liverpool le 19.

ANGLETERRE. — Les nouvelles politiques d'Angleterre sont d'une importance considé- rable. Le ministère avait éprouvé une dé- faite sur la question Grecque, à une majorité de 37. En conséquence, on s'attendait à sa démission. Cependant le 19, on ne con- naissait encore rien de ses intentions.

Il y a rumeur que l'Evêque d'Exeter, dé- goûté par l'issue de son différend avec le Rév. Gorham, va se réunir à l'Eglise Catholique.

Six cents anglicans, au moins, ecclésiasti- ques ou membres du bureau, assistent à la magnifique série de conférences qui donne le P. Newman sur les difficultés où se trouve l'anglicanisme.

Rome. — Il y a aussi rumeur d'une tentative d'assassinat contre la personne du Souverain Pontife, laquelle aurait été empêchée par un orage de pluie. Si cette nouvelle se confirme, ce qu'à Dieu ne plaise, elle prouvera de quels Barbares se compose la faction ennemie du Pape.

FRANCE. — M. Thiers est de retour et il est considéré comme dangereusement malade. Les débats sur les 3,000,000 de francs de- mandés par le Président, n'étaient pas encore commencés. Dans le cas d'un refus, le mini- stère, dit-on, résignera et le Président accep- tera quelque modification.

Extraits de Journaux.

(Du Canadien.)

LES ETRANGERS à New-York. — Malgré le temps défavorable qui a marqué ce printemps les voyageurs affluent dans la cité impériale avec plus d'empressément que toutes les autres an- nées.

Du 16 au 29 mai, il a été enregistré 10,067 arrivages dans les principaux hôtels seulement. Ce chiffre permet d'évaluer approximative- ment le mouvement général à 150,000 indivi- dus pour la quinzaine, car il existe à New-York plus d'un million d'auberges et maisons garnies en dehors des grands établissements.

DESORDRE à SANTA-FÉ. — Le colonel Was- hington, gouverneur militaire du Nouveau-Mex- ico, vient d'arriver dans la capitale de l'Union. Il rapporte une nouvelle qui ne laisse pas d'avoir sa gravité dans les circonstances actuel- les. Un meeting, convoqué à Santa-Fé pour délibérer sur l'organisation du territoire et les prétentions du Texas, a dégénéré en rixe ouverte entre les Texans et les Nouveaux-Mexicains. L'intervention de la force armée a seule empê- ché un sanglant conflit. Cet accident, sans por- tée par lui-même, indique cependant une an- imosité de mauvais augure, dans ce moment où tant d'obstacles entravent déjà toute transaction sur cette question des territoires. C'est un pre- mier fruit des lenteurs du Congrès.

POPULATION DE CUBA. — Voici quelle est, d'a- près M. Wilson, la population de l'île de Cu- ba : créoles, 520,050 ; espagnols, 35,000 ; trou- pes et marins, 23,000 ; étrangers, 10,560 ; po- pulation flottante, 17,000 ; total, 605,560 blancs, mulâtres libres, 118,200 ; noirs libres, 87,370 ; mulâtres esclaves, 11,100 ; noirs esclaves, 425,000 ; total, 641,670 hommes de couleur ; en- semble de la population, 1,247,230 individus.

BRESIL. — On apprend de Rio-Janeiro que le vaisseau des Etats-Unis *Supply* était dans ce port, en route pour le Pacifique, ayant à bord le major Gaines, nouveau gouverneur de l'Orégon, avec sa famille. Le major Gaines avait perdu deux de ses filles, mortes de la fièvre jaune.

IMPORTATION DE VIANDE EN ANGLETERRE. — Un navire de New-York a apporté dernièrement en Angleterre quarante-deux caisses rem- plies de chair de mouton. C'est la seconde importation de ce genre que les Etats-Unis ont faite dans ce pays. La chair de mouton fraîche ou légèrement salée est admise en franchi- se de droits dans les ports anglais. Une autre importation, plus curieuse encore, a été signalée récemment : un navire de Hambourg a apporté de la chair de cheval destinée à la nourriture des chats et des chiens. Cette viande était sé- chée et salée et admissible également, d'après les tarifs, sans payer aucun droit.

NÉCROLOGIE. — Gay-Lussac, le célèbre chi- miste, est mort à Paris le 9 mai, à l'âge de 73 ans.

Blainville, le successeur de Cuvier dans la chaire d'anatomie comparée du Muséum d'His- toire naturelle, a été trouvé mort dans un wagon de chemin de fer.

Mme Labouchère, épouse du très-honorable Henri Labouchère, ministre ou président du bureau de commerce, vient de mourir en couche. Elle était fille de l'ancien Sir Thomas Baring, bar- onnet, et sœur du très-honorable Francis Baring Thornhill, premier lord de l'amirauté ou ministre de la marine.

(Du Journal de Québec.)

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE. — Par le nou- veau statut de judicature, les juges doivent siè- ger tous les lundis et mardis, et entendre les causes *ex parte*, et aussi les causes contestées, si les deux parties y consentent. Nonobstant cette disposition, il est assez difficile d'obtenir une au- dition sur une cause de quelque importance, aux sessions hebdomadaires. Dans une cause sous le numéro 1562, de Lee et Lee, les parties de consentement avaient inscrit la cause pour être plaidée au mérite aujourd'hui, le 24 juin, 1850.

La cour est composée de l'honorable juge ou chef Bowen et de l'honorable juge Meredith. Après avoir fait appeler les motions et les régle- tes, les deux honnables juges se sont levés de leur siè- ge, sans faire appeler le rôle de droit sur lequel la dite cause était inscrite. Alors l'un des sous-juges, M. Lelièvre s'est levé à sa place, et a observé à la cour qu'il y avait une cause inscrite sur le rôle de droit au mérite, du consente- ment des parties, lesquelles désiraient être en- tendues. Sur quoi, le président de la cour a ré- pliqué que la cour avait continué cette cause sur le rôle. Les parties ont en vain insisté à être entendues, les juges sont descendus du banc et se

sont retirés, tandis que le conseil adressait en- core la cour, insistant sur son droit d'être enten- du. "Nous tenons que les juges n'avaient aucun droit de se refuser d'entendre les parties, sous les circonstances plus haut indiquées ; et que dans l'intérêt de l'administration de la justice, comme de tous les avocats pratiquant, il est de notre devoir de revendiquer les droits de notre profession devant l'opinion publique, et par la voie de la presse : — Or c'est un devoir devant lequel nous ne croyons pas devoir reculer dans cette conjoncture."

Québec, 24 juin 1850. LELIÈVRE ET ANGERS. Avocats et procureurs. (Du Courrier des E. U.)

UN STEAMER D'ESSAI.— Samedi matin est ar- rivé à New-York le navire à vapeur *Vicroy*, venant de Galway (Irlande), d'où il était parti le 1er de ce mois. Il a ainsi accompli la traversée en 14 jours et quelques heures, des- quels il faut déduire 25 heures passées à Hal- lifax pour prendre du charbon.

Le voyage du *Vicroy* a été fort convenable, comme on voit ; mais il n'a pas répondu com- plètement à la pensée des expéditeurs. Ceux-ci voulaient en effet démontrer, par une triom- phante épreuve, qu'en prenant Galway pour le point de départ d'une ligne transatlantique, on arriverait à annuler presque entièrement la distance entre l'ancien monde et le nou- veau. Placé en effet à l'extrémité occiden- tale de l'Irlande, ce port est plus rapproché d'Halifax qu'aucun autre point de l'Europe, et il ne serait pas impossible d'arriver à éta- blir entr'eux une communication régulière en six à sept jours. Le *Vicroy* avait été choisi pour cet essai, à cause de la supériorité re- connue de sa marche : il n'a pas tenu tout ce qu'on avait promis en son nom ; cependant ce premier résultat même prouve que la pensée d'un service entre Halifax et Galway offre des avantages sérieux aux communications tran- satlantiques.

INCENDIES.— Nous empruntons les nouvelles suivantes au Canadien : Dimanche dernier (23 juin) vers 4 heures du matin une maison en bois, située rue Saint-Michel, faubourg saint Louis et appartenant à un M. Bradford, a été détruite par le feu. Dans la nuit de dimanche à lundi, le feu éclata dans une maison en briques à deux étages, faubourg Saint-Jean dont une partie était occupée par M. F. Milligan, facteur de piasses. M. Milligan a eu le déplorable mal- heur de périr dans les flammes.

ACCIDENT PAR LE TONNERRE.— Dimanche dernier, une jeune fille de 17 ans a été tuée par le fluide électrique à Stoncham, derrière Beauport.

Situation demandée.

L'insulteur du village de St. Pie souhai- rant se procurer une école modèle qui n'ad- mettrait pas de commençants, offre ses ser- vices à M. les commissaires qui voudraient bien l'encourager. Il ose se flatter que par son Education, sa morale, et sa longue expé- rience dans l'art d'enseigner, il pourra satis- faire les personnes qui voudront l'employer.

Le même pourrait aussi se rendre utile comme chanteur.— *Communiqué*.

NAISSANCE.

A St. Jacques le Mineur, le 22 ultimo, la Dame du Dr. Charpentier a mis au monde un fils.

MARIAGE.

A l'Eglise de Paincetteville, Etat de la Louisiane, le 4 juin courant, à midi, M. Edouard-Onésiphore Gagné, fils de feu François Gagné, Ecr., inspecteur de bois de Qué- bec, à Belle Angèle Bernacheau, de la paroisse l'Assom- plissement, Etat de la Louisiane.

LE SEMINAIRE DE STE. THERÈSE.

L'EXAMEN public des ECOLES DU PETIT SE- MINAIRE DE STE. THERÈSE aura lieu le 8, le 9, et le 10 JUILLET. Les séances du matin commencent à 8 heures, et celles du soir à 11 heures, excepté celle du soir du dernier jour, qui commencera à MIDI ET DEMI. Les parents des élèves et les amis de l'éduca- tion sont priés d'y assister. A la dernière séance se fera la distribution solennelle des PRIZES, après laquelle s'ou- vront les vacances.

S. TASSÉ, Directeur. Petit Séminaire de Ste. Thérèse, 2 juillet 1850.

MANUEL

DE LA VERTU DES SCOLAIRE.

MESSIEURS les Curés trouveront à vendre à l'im- primerie des *Mélanges*, LE MANUEL DE CEUX QUI VEULENT SERVIR LES EXERCICES DE LA VISITE DES EVEQUES. Ce petit opuscule sera du plus grand avantage à tous les fidèles en général. Ceux qui auront l'avantage de recevoir la visite épiscopale dans leur paroisse, feront donc bien de se le procurer pour leur propre utilité. Pour cela nous aurons soin d'en envoyer un certain nombre dans toutes les paroisses qui recevront la visite cette année. Le prix en est de deux schellins la douzaine et de six sols par exemplaire. C'est une bien faible somme pour un joli livret de 64 pages.

Jos. RIVET.

ATTENTION!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES

DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,

OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par

CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur

Libraire, rue St. Vincent.—Prix : 2 sch.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourront se procurer une statue de leur Patron St. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Sous-igné.

C. CAPELLI.

Rue Notre Dame, près de Boussecours, Montréal, le 4 juin 1850.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORFÈVRE.
CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES.
17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL.

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT.
A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR.
H. L. ROUTH, ECR. | W. L'UNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANS.

F. T. BANGLEY, ECR., M. D.
H. PELTIER, ECR., M. D.

R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés :

1° L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2° Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Bénévoles promoteurs des assurés eux-mêmes. — Ces Bénévoles peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3° On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4° Les Bonus sont repartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé — et de tous les ans.

5° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6° Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du Nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans référence ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOVERNENR :

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOVERNENR DES CANADAS, ETC.
BUREAUX PRINCIPAUX.
EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE.
MONTREAL... 39, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N. 49, MONTREAL.

DIRECTEURS.

L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.
L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.
ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUKIN, ECR., Avocat.
L'HONORABLE J. MCCORD.
L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D.,
Avisseur Médical.

JOHN ROSE, Q. C.,
Agent Légal.

ALEXANDER DAVIDSON PARKER,
Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en étaient formée par ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE
Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.

Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE
Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les dix dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS.

Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du Bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable. On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER,
Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensera à son Hôtellerie pour un prix modéré.
St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL — £500,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BORRET, PRÉSIDENT.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR.

WILLIAM LYMAN, ECR.

G. E. CARTER, ECR., M. P. P.

HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR.

Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Soleil.—R. Harrower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR.

St. Andrew.—Frank Farish, ECR. St. Hyacinthe.—Boucher de la Rivière, ECR.

St. John.—Charles Pierce, ECR. Trois-Rivières.—John Robertson, ECR.

Huntingdon.—R. B. Somerville, ECR. Haaksbary.—Georges Hamilton, ECR.

Stansfeld.—F. Judd, ECR. Dunsmuir.—Wm. Baker, ECR.

Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risques sur des individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	1 17 6
25	2 2 9	1 14 7	2 2 9
30	2 9 3	2 0 2	2 9 3
35	2 16 7	2 6 4	2 16 7
40	3 6 2	2 14 8	3 6 2
45	3 17 1	3 4 0	3 17 1
50	4 13 1	3 17 11	4 13 1
55	5 17 8	4 19 11	5 17 8
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

AGE A ATTENDRE.				
Age	30	35	40	45
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.
Montréal, le 5 mars 1850.

LE MOIS DE MAI.

Le Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, d'UN ACTE DE CONSERVATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-Bte. ROLLAND.
N. 24, rue St. Vincent.
Montréal, 19 avril 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÉPIES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.
A vendre chez
Montréal, E. R. FABRE et Cie.
2 Avril 1850. Rue St. Vincent N. 8.

Eaux Plantes.

Le SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE, Agent.
Montréal, 26 octobre 1849.

DE LA BONNE ET DE LA MAUVAISE

CHAUX.

PERMETTEZ-MOI donc de faire quelques observations sur ce sujet, afin de rendre service aux personnes qui achètent de la chaux. Il se vend de la bonne et de la mauvaise chaux, et comme tout le monde n'est pas juge de la qualité de cet article, je crois qu'il est d'intérêt public de publier les présents renseignements.

Voilà trente ans que je fabrique de la chaux, de suite que je suis connu. Il se fait de la chaux de sept différentes sortes de pierre. La meilleure pierre pour la chaux est la pierre noire; la seconde est la pierre bâtaude et la troisième la pierre bleue. Ces trois sortes de pierre font de la chaux jaune et à grain fin. L'exception de la pierre bleue la chaux est un peu plus blanche. Je recommande-rai à tous les propriétaires ces trois qualités de chaux s'ils veulent avoir de l'ouvrage solide.

Ces sortes de chaux, employées avec du sable de grès forment un mélange dans la maçonnerie et tendent le mortier dur comme la pierre.

Employées pour les enduits, ces sortes de chaux font un mortier qui s'attache à la latte et qui ne tombent jamais. Ceux qui font bâtir en briques ne devraient jamais employer d'autres chaux. Pour que la maçonnie de la brique soit bonne, elle a besoin d'un mortier qui durcisse à l'eau, car s'il en est autrement, les joints se détachent, l'eau entre et cela fait pourrir la brique.

Je fais de la chaux de toutes sortes à la demande des entrepreneurs, et il arrive très souvent qu'ils me demandent de la chaux de pierre grise. Je leur réponds, mais vous ne savez donc pas que cette chaux ne peut faire de bon mortier; que ce mortier n'a pas de liaison; que je l'ai éprouvé moi-même dans mes fournaux à chaux, et qu'aussitôt qu'il est chauffé, il se détache et se réduit en cendres, qu'au contraire, la chaux de pierre noire ainsi que celle de pierre bâtaude et de pierre bleue résistent au feu et à l'eau?

Les entrepreneurs me répondent qu'ils savent bien que la chaux de pierre noire est la meilleure; mais ils ajoutent qu'elle ne leur est pas profitable comme la chaux de pierre grise; que cette dernière chaux est plus blanche et qu'elle permet de mettre beaucoup plus de sable dans le mortier, et que, par conséquent, elle leur fait beaucoup plus de profit et que la maçonnerie dure moins longtemps, ce qui leur donne l'avantage de rebâtir plus souvent.

Je rencontrai un maître maçon dans le mois d'octobre dernier, et il me demanda si j'avais de la chaux à vendre. C'était pour son propre usage. Je lui dis que j'en avais et que j'allais lui envoyer de la chaux de pierre grise. Ah! pour le coup, il me dit qu'il n'en voulait pas, mais qu'il lui fallait de la chaux de pierre noire.

Je m'aperçus que cet homme savait distinguer la bonne d'avec la mauvaise chaux et je lui demandai pourquoi il ne prenait pas de la chaux de pierre grise vu qu'elle est plus blanche que l'autre. Je sais bien, dit-il, qu'elle est plus blanche; mais pour mon propre usage je n'en veux pas, car elle fait un mortier qui ne dure pas, qui n'a pas de liaison ni de force; je veux de la chaux de pierre noire.

Je lui demandai encore pourquoi les entrepreneurs ne se servaient pas de la chaux de pierre noire? Il me dit qu'ils préféreraient la chaux de pierre grise parce qu'il n'est pas nécessaire de la couler pour faire des enduits propres, et qu'au contraire il faut couler la chaux de pierre noire ce qui augmente les frais de sa mise en usage.

Comme on peut le voir par ces détails ci-dessus, la chaux de pierre noire, celle de pierre bâtaude, et la chaux de pierre bleue sont jaunes et ont le grain fin; la chaux de pierre grise est blanche et à grain gros.

Autrefois, on prenait plus de soins pour la composition des mortiers, et les bâtisses étaient bien meilleures. Voyez l'ancien Palais de Justice; il a passé au feu et à l'eau, et les murs sont encore excellents. J'ai eu qu'il était de mon devoir d'informer le public et surtout les personnes qui font construire des maisons.

M. A. Laberge, George Côté, W. MRS. M. Robert M. Fortin, M. Dufresne et M. Jos. Chabouneau maçons, plâtriers, ou fabricants de chaux et ainsi que M. L'Africain, maîtres-maçons, sont du même avis que moi. J'ai l'honneur d'être
Votre dévoué
J. GÉVAIS.

AUX ÉMIGRANTS A CHICAGO.

LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feroient bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo. Elles verront qu'il est plus avantageux de prendre passage à Montréal que jusqu'à Buffalo; car, quand elles ont payé le pas jusqu'à Chicago, ce qui leur est souvent attendu deux jours pour le vaisseau qui leur est destiné. De manière que leur voyage est retardé et leurs dépenses augmentées par leur résidence forcée à Buffalo. Si elles avaient à Buffalo sans engagement, elles seraient libres de prendre le premier vaisseau venu pour les conduire à leur destination.

M. L'ÉDITEUR.—Voulez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont généralement trompés quand ils payent leur passage pour jusqu'à Chicago. Ils demeurent quelques heures ici deux jours attendant le steamer; tandis que s'ils payaient leur passage seulement jusqu'à Buffalo, ils ne seraient pas retardés sur leur route, mais ils pourraient prendre le premier steamer qui laisserait le port.

Vous, etc.
JOSEPH HOMER.
10 mai 1850.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENTUTIS.
LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:
Extraits de Cornelius Nepos.
Les 3e et 4e livres de Quintus-Curce.
Quatre livres des Commentaires de César.
Cicéron sur la Vieillesse.
Cicéron sur l'Amitié.
Vie d'Agribole, par Tacite.
Prix 6s. 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.
Le volume de Poésie contient:
Les 3 premiers livres d'Énéide.
Les Géorgiques de Virgile.
Les Odes d'Horace.
Les Fastes d'Ovide.
Prix 5s. 6d.
Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d.
ARNOUR ET RAMSAY.

LES Soussignés a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, boutiques, ciré blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désirent faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.
Jh. Roy.
Montréal 27 septembre 1849.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à
J. B. THOMAS.
Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.
Montréal, 2 mai 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

COUR DU BANCA DE LA REINE.	JANV.	FÉV.	MARS.	AVRIL.	MAL.	JUN.	JUL.	AOUT.	SEPT.	OCTO.	NOV.	DEC.
Comme Cour d'Appel... Québec.....	7-18						1-12					
Comme Cour Criminelle... Québec.....	20-		1-12				1-12					
COUR SUPÉRIEURE. (a) Québec et Montréal.....			1-12				1-12					
Trois-Rivières.....									1-12			
Sherbrooke.....	20-31						16-27				1-14	1-20
COUR DE CIRCUIT. (b) Québec.....								19-28				
Rimouski.....	19-28				19-28							
Kamouraska.....		1-10				1-10					1-10	
St. Thomas.....		13-22				13-22					13-22	
Leeds.....		16-25				16-25					20-29	
Brace.....			1-10				1-10					1-10
Lotbinière.....			13-22				13-22			7-16		13-22
Portneuf.....	7-16				7-16							
Saguenay.....			1-10				1-10					1-10
Chicoutimi.....												
Montréal.....	21-30				21-30				21-30			
L'Assomption.....		1-10				1-10					1-10	
Terrebonne.....		12-21				12-21					12-21	
Deux-Montag.....	7-16				7-16				7-16			
Ottawa.....	20-29				20-29				20-29			
Vaudreuil.....			1-10									